Logo CFDT

# « Complémentaire santé et prévoyance ; La CFDT salue l'extension à l'activité partielle »

Suite à la crise sanitaire, plus de 12 millions de salariés sont en activité partielle, situation qui se traduit par la suspension du contrat de travail. Celle-ci peut dans certains cas entraîner une suspension de la couverture prévoyance et santé.

Là où la CFDT est présente pour négocier les couvertures santé, ces dispositions ont souvent été intégrées. Mais de nombreux contrats n'avaient pas prévu cette situation, laissant un vide de couverture pour les salariés, souvent des TPE / PME.

Pour la CFDT, cette situation est inacceptable, dans une période où les besoins d'une bonne couverture sont justement accrus face au risque de maladie et ses conséquences.

Le projet de loi "portant diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19" commence son parcours à l'Assemblée nationale cette semaine. Il propose des dispositions pour garantir, durant la crise sanitaire, le maintien des cotisations et donc de la couverture de tous les salariés, lorsque l'entreprise doit les placer en activité partielle.

**La CFDT salue donc la concrétisation de cette revendication, qui permettra aux travailleurs en activité partielle de mieux affronter la maladie et ses conséquences s'ils y étaient confrontés.**

santé
Documents
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE La CFDT salue l'extension à l'activité partielle